



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE
Séance du 22 février 2024
DCM2024-02-06**

Etaient présents : LABY-FAUTHOUX Fabienne – Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO –Olivier SCHAFFHAUSER – Philippe DUCOURNEAU - Alain LABAT - Thierry LOUPIEN - ROSSIGNOL Catherine - Maylis AUMAILLEY–Thierry LABORDE - Séverine SOUPOT - – Rémy NAPIAS

Absents excusés : Nicolas JACOB

Secrétaire de séance : ROSSIGNOL Catherine

Date de la convocation : 16 février 2024

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I, (*uniquement si création d'un emploi à temps non complet*).

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique (Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux)
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent des services techniques dans l'entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Madame la Maire est chargée de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} avril 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

A Poyanne, le 07/03/2024

Madame le Maire,

Fabienne LABY-FAUTHOUX

